

16.04.2008 – 15:38 Uhr

proTELL: "Assemblée générale: un esprit combatif dans une salle pleine"

Berne (ots) -

Lors de l'AG du 12.4., proTELL revient sur une année turbulente au sujet de la législation sur les armes et se prépare à des temps encore plus turbulents. Cinq points principaux ont marqué l'exercice 2007. En 2005 déjà, la première loi suisse sur les armes du 1.1.1999 a dû être révisée selon le dicton "Chef, le travail est terminé, est-ce que je commence immédiatement à le réparer ?". Les propositions de durcissements faites par l'alliance anti-armes furent toutes refusées. Grâce à des propositions justifiées, proTELL y a été pour beaucoup. Cela déboucha finalement sur des adaptations administratives.

La suppression de la conservation au domicile de la munition de poche (mun po) serait une décision erronée sur le plan de la politique étatique. Le Conseil Fédéral et les chambres fédérales ne peuvent pas qualifier sans cesse la conservation au domicile de l'arme personnelle de preuve de confiance envers le citoyen et la lui retirer en reprenant la mun po. La conservation au domicile de l'arme et de la munition forment un tout sensé du système de milice et de la crédibilité de notre volonté de défense.

Les adversaires de la possession d'armes par des particuliers ne veulent pas accepter démocratiquement la révision de la loi sur les armes. Le 25.5.07, pendant que la révision était encore en cours, le PS Suisse et 70 autres organisations lançaient une initiative populaire. Ils précisait: "Le parlement a cédé à la pression du lobby des armes en refusant toutes les propositions de durcissement. Reste comme dernier moyen l'initiative populaire". La justification, le contenu et le moment choisis démontrent une misérable compréhension de la démocratie. Imaginons que d'autres aient procédé de la même manière avec un sujet "cher" aux initiants. Par le texte et l'image, les initiants communiquent sans retenue et sans vergogne. Ils proposent comme "médicament passe-partout" l'absence de violence par les armes à feu et ne se préoccupent pas des causes véritables de la hausse de la tendance à l'usage de la violence. De façon blâmable sur le plan de la politique étatique, ils ignorent qu'un peuple sans armes est un peuple sans défense qui peut être opprimé. Des exemples concrets à travers le monde ne manquent pas. Les déclarations des initiants démontrent que leur but premier est le monopole de l'Etat sur les armes tout en visant finalement l'affaiblissement voire la suppression de l'armée de milice. L'initiative est accompagnée d'un "feu roulant" d'interventions de toutes sortes devant les chambres fédérales. En imposant à l'avance quelques mesures, on veut créer une meilleure position de départ pour l'initiative.

D'autres points importants furent la mise en application et la révision de la directive de l'UE sur les législations sur les armes ainsi que le succès du congrès d'Olten concernant la législation sur les armes. Ferdinand Hediger, Staufén AG, membre du comité de longue date, fut nommé membre d'honneur. Les comptes et le budget furent adoptés à l'unanimité. Finalement, lors de son intéressant exposé, le divisionnaire A. Blattmann, remplaçant du chef de l'armée, s'engagea

en faveur de la conservation au domicile de l'arme comme la condition indispensable d'une armée efficace et bien formée.

Contact:

Willy Pfund a/NR
Présidente proTELL
Tel.: +41/61/703'04'77
Mobile: +41/79/645'02'20

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007002/100559238> abgerufen werden.